

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE TARIFAIRE 2013-2014**

FACTEURS DE CROISSANCE DU COÛT DE SERVICE

1. Référence : Pièce C-UC-0023, pages 14 et 15.

Préambule :

« UC a effectué un examen des différentes rubriques de coûts entrant dans la composition du Revenu requis, plus particulièrement celles associées aux coûts de Distribution et aux Services à la clientèle, aux Autres charges et aux Frais corporatifs.

[...]

UC conclut que, parmi ces éléments de coûts, ceux qui sont sous le contrôle du Distributeur pourraient être réduits dans une proportion importante.

UC demande à la Régie de réduire le niveau des revenus requis d'un montant global d'environ 90 M\$.

La ventilation des réductions pour chacun des éléments de coûts visés par cette demande sera présentée oralement et justifiée lors des audiences. » [Nous soulignons]

Demande :

1.1 Toutes les données étant au dossier, veuillez déposer la ventilation des réductions pour chacun des éléments de coûts visés par la réduction globale de 90 M\$ des revenus requis 2013, ainsi que leur justification par composante.